
**Procès-verbal de la 6^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 29 juin 2022 à 19h00**

Personnes présentes :	M. Michel Byette	Président
	M. Pierre Montreuil	Vice-président
	M. Daniel Cournoyer	Administrateur
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier
	Mme Pascale Albernhe-Lahaie	Administratrice
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personnes ressources :	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 6^e assemblée publique.

2. Prise des présences

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(48-22) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 25 mai 2022

(49-22) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Pascale Alberne-Lahaie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 mai 2022 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 mai 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Adoption des comptes à payer

(50-22) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Karine Descôteaux
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} au 31 mai, pour une somme totale de 2 616 727,95 \$

ADOPTÉE

7. Amendement de l'annexe 1 - Achats regroupés 2022 – Acquisition de rechapage de pneus

(51-22) CONSIDÉRANT l'augmentation de coûts marquée de la part de la compagnie Michelin ;

CONSIDÉRANT que notre fournisseur actuel, Rechapage Global, n'avait d'autre choix que de nous imposer une augmentation de prix ou d'annuler le contrat ;

CONSIDÉRANT qu'il aurait été dangereux d'annuler le contrat, étant donné que seulement deux compagnies au Québec font du rechapage avec la semelle Arctic Drive ;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC), mandataire du dossier, et le comité approvisionnement élargi de l'ATUQ autorisent une hausse de prix de 33% pour une période de 8 mois, et ce, afin de laisser le temps aux sociétés de lancer un nouvel appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que le nouvel appel d'offres devait initialement être lancé en 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'annexe 1-2022 doit être modifiée en y ajoutant l'acquisition de pneus réchappés, car l'appel d'offres sera lancé en 2022, mais que l'adjudication devrait se faire en 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Pascale Alberne-Lahaie
APPUYÉE DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE réviser l'annexe 1-2022 pour lancer l'appel d'offres pour le rechapage des pneus plus tôt que prévu initialement ;

D'y ajouter un montant de 420 000 \$. Ce montant est basé sur nos prévisions d'achat pendant 5 ans et inclut une contingence de 15% ainsi que les taxes.

ADOPTÉE

8. Amendement no 5 au contrat d'acquisition d'outils aide à la planification du réseau / Hastus

(52-22) ATTENDU QUE les Parties ont signé l'Entente du mandat d'acquisition de biens et services – Projet « Mise à niveau du progiciel intégré de transport Hastus et acquisition de nouveaux modules » le 8 novembre 2021;

ATTENDU QUE Giro Inc. a mis à jour la soumission du contrat de licence et services Hastus pour les versions 2022;

ATTENDU QU'une nouvelle soumission du logiciel Hastus, dans une version plus récente, implique une augmentation des coûts de la solution;

ATTENDU QUE les Parties désirent faire des changements au Mandat afin de refléter ces modifications :

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. François Dubois
Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le directeur général à signer l'amendement no 5 au nom de la STTR.

ADOPTÉE

9. Adoption de la politique en santé-sécurité au travail de la STTR

(53-22) ATTENDU QUE la STTR n'a jamais eu de politique en santé-sécurité au travail.

ATTENDU QUE la STTR reconnaît l'importance de maintenir un milieu de travail sûr et sain et s'engage à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir et protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de tous ses employés

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉE DE :

Mme Pascale Albernhe-Lahaie
M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter la nouvelle politique telle que déposée.

ADOPTÉE

11. Affaires diverses

Aucun sujet n'est discuté à ce point d'ordre.

12. Période de questions

Question 1 (M. Michel Houle)

M. Houle nous présente quelques cartes montrant une étude de ce que devrait être le métro dans certaines villes au Québec, dont la ville de Trois-Rivières. Cette étude aurait été réalisée par Radio-Canada.

M. Houle questionne les membres du conseil d'administration à savoir s'il serait possible de revoir une ligne de transport collectif sur Notre-Dame est-ouest dans le secteur Pointe-du-Lac.

M. Byette mentionne que cette demande sera considérée pour de futures modifications ou ajouts au réseau de transport de la STTR. Il est également mentionné que nous proposons le service de Taxibus aux endroits non desservis par une ligne fixe.

Question 2 (M. Kevin Meloche)

M. Meloche tient à préciser que la question posée lors de la dernière assemblée publique de la STTR n'a pas bien été inscrite du procès-verbal de cette rencontre. Il précise que sa demande était de faire l'ajout du service de transport urbain sur Notre-Dame-secteur Pointe-du-Lac et non de replacer la ligne 9 vers Notre-Dame.

Par cette question, l'erreur est corrigée.

M. Meloche demande également s'il serait possible de pouvoir réserver un Taxibus dans des délais plus courts que 24 heures.

Il n'est pas possible de faire ce changement dû à l'entente que nous avons présentement avec la compagnie de taxis. En effet, celle-ci ne peut garantir le déplacement par taxi aux heures souhaitées dans des délais plus courts. Nous prenons note de cette demande d'amélioration pour nos futures ententes.

Question 2 (Mme Hélène Gauron)

Mme Gauron demande des précisions sur le fait que le projet pilote du transport à la demande a pris fin malgré la satisfaction de la clientèle qui l'utilisait. Elle demande également s'il y aura une suite à ce projet.

M Dupuis explique que le manque d'intérêt de la clientèle et la faible quantité d'utilisateurs du service ont fait en sorte que la STTR doit revoir le modèle du transport à la demande. Nous travaillons présentement sur une version 2 du projet pilote ayant pour objectif d'inclure, entre autres, l'intermodalité avec le réseau existant.

Mme Gauron demande aussi si nous avons des chiffres plus récents pour la part modale.

Dû à la COVID, l'analyse qui était prévue par le MTQ n'a pas été réalisée. Nous n'avons donc pas de chiffres plus récents que ceux présentés par Mme Gauron.

Il est également demandé si la politique en santé et sécurité au travail présentée au conseil d'administration a été faite de façon paritaire.

M. Byette indique que cette politique a été entérinée par le comité de santé-sécurité qui est paritaire, soit composé du même nombre de personnes représentant l'employeur que les employés.

16. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 21 septembre 2022 à 19 h.

17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Pierre Montreuil.

APPUYÉ DE :

M. François Dubois.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif